

Certificats et rapports médicaux percutants : maximiser votre impact auprès des assurances

6,5 crédits SIM
7 crédits ISFM

26 février
2026

De 8h15 à 16h30

Hôtel Cailler

Gros-Plan 28, 1637 Val-de-Charmey

390^{CHF}

Inscription :
formation@delegis.ch
021/559.08.05

Photo de Mike González

Objectif de la formation

Cette formation s'adresse aux médecins et à toutes personnes en relation avec une assurance sociale ou privée exigeant des rapports médicaux.

Elle permet de mieux comprendre les attentes des assurances et le processus d'octroi des prestations. Vous apprendrez à maîtriser leurs méthodes d'évaluation afin de structurer vos rapports de manière convaincante et pertinente, augmentant ainsi leur impact dans la prise de décision. Nous aborderons également des aspects juridiques clés liés à l'établissement des certificats médicaux, ainsi que certaines règles essentielles en droit du travail.

À l'issue de cette journée, vous saurez comment optimiser vos rapports médicaux pour défendre au mieux les intérêts de vos patients, tout en facilitant le travail des assurances.

Le coût de la formation (390 CHF) comprend :

- La participation à la journée
- L'accès aux supports
- La collation durant les pauses et le repas du midi

Inscription :



ou formation@delegis.ch



DELEGIS



CPPV

AVOCATS



MÉDIATION

APPROVED BY

SIWF^{FMH}
ISFM

08h15 – 8h45

Café d'accueil

08h45 – 10h15

De l'incapacité de travail au degré d'invalidité.

Calcul du degré d'invalidité et salaire statistique: évaluer la notion économique, seule retenue pour le calcul du degré d'invalidité.

Coordination entre les diverses assurances dans le cadre des incapacités de travail.

10h15 – 10h30

Pause

10h30 – 12h00

Indicateurs standards d'un rapport AI: le pont entre le médecin traitant et le médecin conseil.

12h00 – 13h15

Pause de midi, repas en commun

13h15 – 14h45

Analyses et réflexions commune autour d'un rapport médical: Comment rédiger vos réponses de manière convaincante et répondre aux attentes de l'assureur.

Facturation de vos rapports.

14h45 – 15h00

Pause

15h00 – 16h30

Apports juridiques pragmatiques sur le droit du travail en lien avec les certificats médicaux:

- Certificat rétroactif lors d'un licenciement;
- Vacances autorisées par certificat médical;
- Validité d'un certificat médical lorsque l'APG reconnaît une capacité de travail suite à une expertise;
- Rappel des différents délais de protection.

Intervenants



Grégory Yersin

Spécialiste FMH et expert médical SIM

Le Dr méd. Grégory Yersin est spécialiste FMH en psychiatrie-psychothérapie et expert médical certifié SIM. Il partage son activité entre son cabinet au sein duquel il réalise notamment des expertises asséculologiques (assurance invalidité) et le Service d'Expertise Psychiatrique de l'Hôpital du Valais où il assure la fonction de médecin adjoint. Il a également collaboré durant plus de 4 ans au traitement des signalements ainsi qu'à la gestion des cas complexes à l'Office du médecin cantonal vaudois et exerce toujours la fonction de médecin délégué auprès des Justices de paix du Canton.



Thierry Rossier

Spécialiste en assurances sociales et ancien référent prestations AI

Fort de plus de 20 ans d'expériences en assurances sociales, il défend avec conviction les droits des assurés et accompagne les médecins sur les questions asséculologiques, afin de produire des rapports convaincants et reconnus dans le processus de décision.

Avant d'exercer cette activité il a, entre autre, été gestionnaire puis référent prestations et chargé de formation au sein d'un Office AI.



Simon Mailler

Avocat

Avocat au Barreau depuis février 2022, Simon Mailler a acquis une connaissance pratique des procédures judiciaires en début de carrière, notamment grâce à un stage de six mois en tant que greffier juriste stagiaire à la Chambre des prud'hommes de la Cour de justice de Genève. Par la suite, il a passé trois années au sein d'une étude spécialisée en droit de la construction. Dans ce cadre, il a été amené à conseiller des entreprises sur des questions de droit du travail. Cette trajectoire lui a permis de développer une expertise en contentieux prud'homal, ayant eu l'occasion de défendre les intérêts tant des travailleurs que des employeurs. Ces expériences lui permettent d'offrir un conseil concret les problématiques juridiques liées aux certificats médicaux.